



LES REFUGES LPO PÉI



Refuges
LPO

Ter là, nou protèz la natir !



PARCOURS DE MISE EN REFUGE

ÉTABLISSEMENTS



Ce document vise à détailler les différentes étapes nécessaires pour effectuer une inscription au programme Refuges LPO Péi, pour les établissements publics (écoles, hôpitaux, etc.) et les associations.

1 Pré-demande en ligne

Sur le site <https://refuges.seor.fr> dans l'onglet « Créer mon Refuge », choisissez le programme « Refuge Etablissement », prenez connaissance des **modalités et tarifs** d'inscription, puis cliquez sur le bouton en bas de page « J'ai compris, je passe à l'étape suivante » pour accéder au formulaire.

Premièrement, **créez votre compte** en indiquant vos coordonnées complètes et en vérifiant votre adresse email.

Ensuite, **complétez le descriptif de votre futur Refuge**, en donnant le plus de détails possibles sur le site et le projet. Les prérequis pour ce type de Refuges sont plus axés sur le **projet pédagogique** proposé que sur la surface en espaces verts disponible sur le site.

Le **réfèrent Refuges LPO Péi** est susceptible de vous recontacter s'il a besoin de précisions supplémentaires pour l'étude du dossier.

Si la SEOR accepte votre pré-demande, vous échangerez avec le réfèrent Refuges LPO Péi qui vous présentera les **prestations optionnelles complémentaires** (cf Annexe financière) si vous souhaitez élargir vos possibilités d'action, de formation, d'animation..., afin de définir le projet final.

Il est cependant tout à fait possible de rester sur l'inscription minimale (85€) en **autonomie**.

La durée d'engagement est de **3 ans** pour les Refuges de type Etablissement.

2 Signature de la convention

La **convention d'engagement** vous sera transmise pour signature, prenant en compte vos choix discutés préalablement, qui détermineront le montant final de l'inscription. Un **devis** sera transmis avec la convention en cas de choix de prestations optionnelles.

Elle devra être signée par les deux parties avant de pouvoir procéder au règlement.

3 Règlement

Cette dernière étape **validera votre inscription** en tant que Refuge LPO Péi !

Vous trouverez les différentes possibilités de paiement dans votre Espace membre – Onglet « Mes Refuges » - Bouton « **Payer** » (Chèque, virement ou CB).

Une fois le paiement réceptionné, vous recevrez un mail de confirmation.

4 Phase opérationnelle

Celle-ci débutera par l'envoi de votre **Kit de bienvenue**, ainsi que de votre **panneau Refuges** :



Si vous avez opté pour l'adhésion simple en autonomie, vous pourrez agir par vous-même en appliquant les conseils détaillés du **Guide des 15 Gestes Refuges**. Le référent Refuges de la SEOR ne se rendra pas sur site, mais sera disponible pour répondre à toutes vos questions durant les 3 années d'engagement !

Si vous avez choisi des prestations optionnelles, la SEOR prendra rendez-vous pour les mettre en œuvre.

À noter : le référent Refuges n'est pas un technicien de terrain qui assurera la mise en place d'aménagements Refuges, mais il vous accompagnera en vous conseillant, en vous aidant à trouver les contacts de prestataires adéquats, etc.

5 Renouvellement

À l'issue de la période des 3 ans, il vous est possible d'effectuer un renouvellement d'inscription **pour prolonger votre engagement**.

Dans ce cas, une **nouvelle convention** sera à établir en concertation entre la structure et le référent Refuges, afin de déterminer **les nouveaux objectifs**, en fonction de l'avancement du projet initial.

MERCI INFINIMENT POUR VOTRE CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE LA NATURE DE PROXIMITÉ !

Annexe financière

Actions		Nb	Montant unitaire	Total €
Prestations obligatoires				
Inscription à la démarche Refuges LPO Péi – frais de gestion			forfait	85 €
Prestations optionnelles (au choix)				
Suivi du Refuge (3 ans)	Diagnostic initial	1 jour	300 €	300 €
	Expertise avifaune (SEOR)	2 jours	300 €	600 €
	Rédaction du plan d'action	2 jours	300 €	600 €
	Suivi de la mise en œuvre, réunions, bilans annuels	5 jours	300 €	1 500 €
Expertises naturalistes complémentaires (initiale et finale) : inventaires, préconisations spécifiques...	Expertise reptiles (NOI)		forfait	1 000 €
	Expertise chauve-souris (GCOI)		forfait	1 200 €
	Expertise insectes (Micropoda)		forfait	1 000 €
	Expertise botanique (Volkameria)		forfait	1 000 €
Animation ; sensibilisation du personnel	A définir avec le partenaire	1 jour	300 €	300 €